

ASSURANCES SALIM

Société anonyme au capital de 13 300 000 Dinars

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM

lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003

RC : B150661997

MF : 538937CPM 000

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « **ASSURANCES SALIM** » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Jeudi 27 Avril 2017**, à **10 h 30 mn** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2016 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2016 ;
- 3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2016 ;
- 4- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Réaffectation de réserves;
- 7- Affectation du résultat de l'exercice 2016;
- 8- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres du comité permanent d'audit ;
- 9- Renouvellement du mandat d'administrateurs et désignation d'un nouvel administrateur;
- 10- Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes "G.A.C.";
- 11- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité..

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

Projet des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

DU 27.04.2017

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2016 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve sans réserve toutes les conventions qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix est

TROISIEME RESOLUTION:

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 430 680,000D des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés.

Cette résolution mise aux voix est

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2016 fait ressortir un bénéfice net de 5 122 865,038 D.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le Conseil d'Administration comme suit:

	Montant
Bénéfice Net	5 122 865,038
Report exercice 2013	262 716,271
Report exercice 2015	3 490 660,549
Résultat reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013	430 680,000
Total	9 306 921,858
Réinvestissement exonéré	2 499 999,000
Dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice de l'exercice 2016	2 229 320,000
Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013	430 680,000
Réserves Extraordinaires	3 600 000,000
Report à nouveau exercice 2013	262 716,271
Report à nouveau exercice 2016	284 206,587

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à 1 D par action, soit un montant global de 2 660 000,000D dont un montant réservé aux seuls actionnaires personnes physiques de 430 680,000D qui sera prélevé sur les résultats reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013 et qui ne sera pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014.

Cette résolution mise aux voix est

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du auprès des intermédiaires en bourse dépositaires.

SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, pour l'exercice 2016, le montant net des jetons de présence à 5000 D par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est

SEPTIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'Audit au titre de l'exercice 2016 à un montant net de 5000 D par membre.

Cette résolution mise aux voix est

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat du présent conseil arrive à expiration décide de:

➤ Renouveler pour 3 ans le mandat des administrateurs suivants :

- LA BANQUE DE L'HABITAT
- EPARGNE INVEST SICAF
- SIM SICAR
- MODERN LEASING
- BH-INVEST
- Monsieur Ahmed Trabelsi
- Madame Haifa LAARIBI
- Monsieur Radhouane ZOUARI
- Monsieur Tarek Cherif

Et

➤ Nommer MENINX HOLDING, pour un mandat de 3 ans en qualité d'Administrateur.

Les administrateurs désignés acceptent ces fonctions et déclarent chacun en ce qui le concerne ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est

NEUFIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes "La Générale d'Audit et Conseil-GAC" pour les exercices 2017-2018 et 2019.

Cette résolution mise aux voix est

DIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution mise aux voix est